



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

En l'an deux mille vingt-trois et le quinze février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints ; M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme BOURDIN Géraldine, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PLANAS Pierre, M. REDONDO Simon, M. INGHAM John, M. PUIGMAL Patrick, Mme QUER Martine, M. PARAYRE Jean, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. BORREILL Philippe, conseiller municipal à M. COSTE Michel, Maire,
Mme BOISORIEUX Michèle, conseillère municipale à Mme DUNYACH Monique, conseillère municipale

Absent(s) :

Mme TORRENT Michèle, conseillère municipale,
M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme BOURDIN Géraldine

La commission culture et catalanité qui s'est réunie à plusieurs reprises propose de soumettre de nouveaux tarifs des salles municipales, tenant compte de la domiciliation des associations et du statut juridique des utilisateurs des salles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission culture et catalanité,

Les tarifs des salles communales accordées aux associations et utilisateurs pour toute nouvelle réservation à compter de ce jour seront les suivants, sachant que toute heure commencée est due :

Date de convocation :
08/02/2023

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29
Présents : 25
Procurations : 02
Votants : 27

OBJET :

FINANCES

====

Tarifs des salles municipales

Date d'affichage :

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

DECIDE

- **D'APPLIQUER** ces tarifs pour toute nouvelle réservation réalisée à compter de ce jour, sachant que toute heure commencée est due.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à sa bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme.

Le Maire de CERET
Michel COSTE

La secrétaire de séance,
BOURDIN Geraldine



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Geraldine Bourdin". The signature is written in a cursive style and is positioned to the right of the stamp.